

# Espace Formation des Pionniers de France



# BAFA

Devenir animateur.trice



# BAFA

## Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur



Le BAFA est un brevet destiné à permettre d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescent.e.s en ACM (accueils collectifs de mineur.e.s).

**PRÉALABLE AVANT L'INSCRIPTION À LA SESSION DE FORMATION GÉNÉRALE BAFA**

**Le ou la candidat.e doit avoir 16 ans révolus, le premier jour de la formation et être inscrit.e sur le site ministériel : [www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd)**



## Etre animateur, animatrice,

c'est participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs. La formation au BAFA a pour objectifs de préparer l'animateur.trice à exercer les fonctions suivantes :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineur.e.s et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances, aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité ;
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différent.e.s acteurs.trices ;
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineur.e.s ;
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- Accompagner les mineur.e.s dans la réalisation de leurs projets.





# Déroulement du BAFA



## FORMATION EN 3 ÉTAPES

L'ensemble de la formation doit se faire dans un délai de 30 mois. À l'issue de ces 3 étapes, votre dossier sera examiné par le jury du SDJES de votre lieu d'habitation.

### 1 Session de formation générale

8 JOURS

A l'issue de cette session, l'appréciation satisfaisante confère la qualité « d'animateur.trice stagiaire ».

Le contenu du stage que nous proposons porte sur : les finalités sociales et éducatives de l'animateur.trice, les contenus d'activités, et les attitudes à faire s'approprier aux enfants. L'approche de la réalité complexe et contradictoire dans laquelle vivent les enfants. L'enfant, son développement, le rôle de l'éducateur.trice selon les âges. La démarche éducative : pour « FAIRE AVEC » les enfants, pour qu'elles et ils participent, réussissent et progressent. La sécurité. La construction de projets d'activités. Le stage sera ponctué d'activités de chants, de jeux collectifs, de veillées,...

### 2 Stage pratique \*

14 JOURS minimum en continu ou en discontinu (en deux séjours maximum)

Il doit s'effectuer dans un ACM déclaré avec ou sans hébergement. À effectuer dans un délai de 18 mois, validé par la Direction Jeunesse et Sports et de la Cohésion Sociale du lieu d'accueil du stage.



Que ce soit en stage de Formation Générale ou en Approfondissement, l'équipe des formateurs.trices, en partant des attentes des stagiaires ainsi qu'à leurs expériences acquises, conjugueront diverses formes de travail : travaux de groupes, débats, recherches,...

\*En vertu de l'article L 133-6 du code de l'action sociale et des familles, tout.e candidat.e ayant été condamné.e définitivement pour crime ou à une peine d'au moins 2 mois d'emprisonnement sans sursis pour les délits cités dans l'article susnommé ne pourra exercer de fonction dans un ACM.

### 3 Session d'approfondissement

6 JOURS OU DE QUALIFICATION DE 8 JOURS MINIMUM

Elle permet d'avoir un regard critique sur sa pratique, pour l'améliorer, la rendre plus efficace, plus élaborée, plus opérante dans l'intérêt des enfants. Invention et construction de nouveaux projets d'activités sur diverses catégories d'activités.

**La session d'approfondissement comporte des stages divers avec des dominantes différentes.**

**Exemples :**

#### ■ Activités de quartier

Ce stage s'adresse à celles et ceux qui dans leurs activités professionnelles, occasionnelles ou militantes sont amené.e.s à avoir une action auprès des jeunes et des enfants d'un quartier. Comprendre et connaître la réalité que vivent les enfants de ce quartier pour construire une action réellement transformatrice [Stage à proximité de quartiers où des projets concrets seront menés avec les enfants durant la semaine.]

#### ■ Multi-projets

Ce stage s'adresse à celles et ceux qui seront amené.e.s à encadrer des séjours de vacances.

Des projets liés au milieu environnant seront construits.

# Conditions d'inscription

---

## à une session de formation

auprès de l'Union des Fédérations des Pionniers de France

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers dans la limite des places disponibles. Pour enregistrer votre demande, vous devez impérativement envoyer :

- **La fiche d'inscription entièrement remplie,**
- **Au minimum un premier versement de 100€, par chèque à l'ordre de l'Union des Fédérations des Pionniers de France,**
- **Les copies de vos attestations BAFA, si vous avez déjà entamé votre formation.**

Un accusé de réception avec une facture vous seront adressés par mail ou par courrier dans les dix jours après réception de votre dossier. Une convocation ainsi qu'une facture définitive vous seront adressées 10 jours avant le début du stage.

- Le solde des frais de stage devra nous être versé 10 jours avant le premier jour du stage.
- Les stagiaires bénéficiant d'une aide partielle ou totale devront nous fournir les attestations impérativement avant le stage, auquel cas, elles et ils devront nous payer et nous procéderont par la suite au remboursement une fois l'aide réellement perçu par l'association.
- Pour les stages ayant lieu en internat, les frais de transport pour se rendre sur le lieu de la session sont à la charge du ou de la stagiaire.

### Désistement, annulation ou abandon d'un stagiaire



En cas d'annulation de votre inscription, quels que soient le motif et les délais, toute annulation doit être signifiée auprès de l'association. En cas d'annulation de votre inscription plus de 4 semaines avant le démarrage de la session, nous vous remboursons les Arrhes (100€) ainsi que l'intégralité de la somme versée. En cas d'annulation de votre inscription moins de 4 semaines avant le démarrage de la session, les arrhes versées (100€) resteront acquises à l'association. Par ailleurs, si l'annulation a lieu moins de 15 jours avant le démarrage de la session ou que vous ne vous présentez pas le premier jour du stage, l'intégralité de la somme versée restera acquise à l'association. Tout stage commencé est dû dans sa totalité, même en cas de départ anticipé.

### Modification ou annulation d'un stage par les Pionniers



Les lieux d'implantation des sessions sont communiqués à titre indicatif. L'union des fédérations des Pionniers de France se réserve la possibilité de modifier cette implantation, voir même les dates indiquées en fonction des disponibilités des centres d'accueils. Dans ce cas, vous serez informés de cette mesure, d'autres stages vous seront ainsi proposés, ou nous procéderons à un remboursement.



# Autorisation parentale pour les mineur.e.s

Nous soussigné.e.s ..... déclarons sur l'honneur avoir le plein exercice de la puissance parentale sur le/la mineur.e ci désigné.e :

Nom .....Prénom .....

Et l'autorisons à participer au stage, à pratiquer les activités qui y sont prévues et organisées. Nous autorisons la direction du stage à faire soigner notre enfant et faire pratiquer toute intervention chirurgicale d'urgence que le médecin pourrait juger nécessaire. Nous autorisons la direction du stage à faire isoler ou hospitaliser notre enfant au cas où elle ou il serait atteint.e d'une maladie contagieuse. Nous autorisons la direction du stage à laisser voyager seul.e notre enfant, à l'aller comme au retour du stage.

Fait à ..... Le ..... "Lu et approuvé", Signature :

## Personne à contacter en cas de problème durant le stage :

**NOM :** ..... **PRENOM :** .....

**ADRESSE :** .....

**TELEPHONE :** .....

## Règlement financier

### Inscription individuelle

Je paie mon stage en totalité

Je bénéficie d'une bourse de ..... €, versée par .....

Je verse 100 € d'Arrhes en  Chèque  Espèces  Mandat, et m'engage à verser le solde complet avant le début du stage.

Signature :

### Prise en charge par une collectivité

Montant de la prise en charge : ..... €

Raison sociale .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Cachet et signature  
obligatoires



# Fiche d'inscription

A retourner au secteur Formations de l'Union des Fédérations des Pionniers de France  
19 rue Marie Madeleine Le Pichon - 93430 VILLETANEUSE  
formations@lespionniers.org - 01 58 34 05 20

## Je m'inscris au stage

**BAFA Formation générale**       **BAFA Approfondissement**  
**Stage n° (voir sur le calendrier)** .....

**Du** ..... **Au** .....

---

Référence (ne rien inscrire, destiné à nos services) : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal et ville : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

N° Inscription BAFA - BAFD : .....

N° INSEE ou sécurité sociale : .....

Niveau d'études : ..... Profession exercée : .....

Adhérent.e de l'association Pionniers de France :     OUI     NON

## Etat de votre formation

### Inscription au BAFA Approfondissement

Stage de formation générale : avec quel organisme?  
.....

Stage pratique :     Séjour de vacances     Accueil de loisirs  
Avec quel organisme? .....

**(Joindre obligatoirement une photocopie des certificats)**

**Expérience en animation :**     Groupe des Pionniers de France     Club Sportif  
    Accueil de Loisirs     Séjour de vacances     Autre

Comment avez vous trouvé nos coordonnées? .....